



MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

N° 898.320

Classif. Internat.: B65D/B3 1B/A23F

Mis en lecture le:

16 -03- 1984

LE Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;

Vu le procès-verbal dressé le 28 novembre 19 83 à 11 h. 40
 au Service de la Propriété industrielle

ARRÊTE :

Article 1. - Il est délivré à la Sté dite : ATOLL S.A.
 300 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

un brevet d'invention pour: **Système de sachet pour thé**

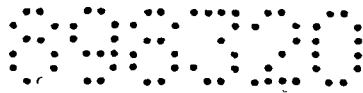
Article 2. - Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 15 décembre 19 83
 PAR DELEGATION SPECIALE:

Le Directeur

L. WUYTS



BREVET D'INVENTION.

ATOLL S.A. - BRUXELLES - BELGIQUE.

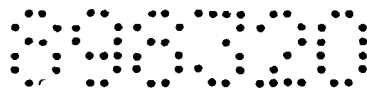
SYSTEME DE SACHET POUR THE.

Les sachets destinés à contenir des ingrédients à infuser tels que, par exemple, des feuilles de plantes, sont réalisés en général en matière perméable très légère, et lorsque plongés dans un liquide, peuvent flotter à la surface et laissent infuser trop lentement ou imparfaitement les plantes qu'ils contiennent.

De nombreux systèmes ont été proposés précédemment pour ajouter des moyens aux sachets pour les maintenir plus ou moins dans le liquide et/ou pour pouvoir les manipuler plus aisément.

Il a été aussi proposé précédemment de nombreux ustensiles spéciaux destinés à contenir les feuilles de plantes, ou les sachets contenant les feuilles de plantes, de façon à ce que l'ensemble puisse être immergé.

Le but de la présente invention est de proposer des moyens pour que le sachet contenant les plantes à infuser, réalisé économiquement en matière standard perméable et très légère, puisse venir se maintenir de façon semi-permanente sur le bout d'une petite cuillère courante afin que l'utilisateur puisse manipuler l'ensemble le temps nécessaire requis, la cuillère pouvant maintenir immergé le sachet dans le liquide suivant les besoins, à l'encontre des densités plus légères des sachets, ingrédients et air qu'ils contiennent, que le liquide dans lequel ils doivent être immergés.



Pour réaliser ces buts, on propose essentiellement des moyens pour que les parois du sachet lui-même, ou une paroi ajoutée aux parois du sachet, formant un tunnel, fourreau ou gaine afin que le bout d'une petite cuillère courante puisse venir s'y serrer et maintenir agrippé le sachet de façon semi-permanente.

Afin de bien faire comprendre l'invention, on décrira ci-après des exemples non limitatifs.

Dans la FIG. 1 et 2, on montre en perspective et de profil, un sachet réalisé suivant l'invention.

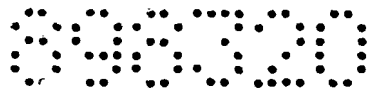
Le sachet est composé de 2 surfaces 1 et 2 de papier perméable soudé thermiquement sur le pourtour 3, grâce à de fines particules de matière plastique incorporées au papier, et forme ainsi un sachet qui emprisonne, par exemple, une petite quantité de thé ou autre plante 4.

Une surface 5, également réalisée dans le même papier perméable, est juxtaposée et soudée en même temps que les surfaces 1 et 2, sur les parties 6-7-8 du pourtour, FIG. 3, en laissant le haut 5' non soudé et éventuellement légèrement plié pour indiquer et faciliter l'entrée du conduit ou fourreau ainsi formé.

Une cuillère courante à café ou à thé 9 peut donc aisément être introduite dans le conduit et le sachet s'y maintiendra par le léger serrage automatiquement obtenu par l'assemblage des surfaces, FIG. 1-2-3. Plus fermement aussitôt que le sachet et son contenu seront imbibés de liquide.

Le sachet est donc momentanément solidaire de la cuillère et l'ensemble peut, par exemple, être placé dans un récipient IO rempli d'eau bouillante II.

Le sachet est donc maintenu immergé par la cuillère aussi longtemps que l'utilisateur le désirera et, entre autres avantages, empêchera le sachet de flotter.



L'ensemble peut donc aussi aisément être manipulé pour tourner dans le liquide, être retiré ou replacé dans celui-ci, à la guise du consommateur.

A n'importe quel moment, il sera très aisé de séparer le sachet de la cuillère, par glissement.

La FIG. 4 donne un autre exemple de réalisation.

Les surfaces de papier perméable I2-I3 sont juxtaposées et soudées sur les bords verticaux I4 et le haut I5.

La partie I6 de la surface I2 et la partie I7 de la surface I3 sont repliées sur elles-mêmes en I8 et emprisonnent les feuilles de plantes I9.

Les bords verticaux de la partie I6 ont été soudés en même temps que les bords I4 avant le bord I5.

Une gaine 20 est ainsi formée dans laquelle une cuillère peut être introduite par l'entrée 21.

La FIG. 5 donne un autre exemple de réalisation.

Les surfaces de matière perméable 22-23 sont juxtaposées et soudées sur le pourtour de façon à emprisonner une certaine quantité de feuilles de thé 24.

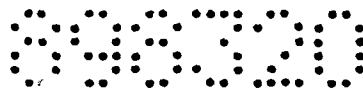
Le sachet allongé ainsi obtenu est replié en 25 et forme ainsi un sachet double.

Les bords verticaux 26 sont juxtaposés et soudés en même temps ou après la soudure des bords formant le sachet.

On obtient ainsi une gaine ou tunnel entre les deux sachets dans lesquels une cuillère peut être introduite par l'entrée 27 dans le sens de la flèche 28.

Les soudures verticales 26 peuvent s'arrêter à une petite distance du bord supérieur du sachet afin que les bords libres 29-30 puissent être légèrement pliés pour faciliter l'introduction de la cuillère, FIG. 5.

La partie I6 peut aussi être réalisée plus courte et non-pliée, comme montré en 31, FIG.3. Même ainsi,



il est très aisé d'introduire le bout d'une cuillère entre les parois.

Le système proposé n'empêche pas, si cela était souhaité dans certains cas, de munir le sachet d'un cordon et d'une étiquette publicitaire classique.

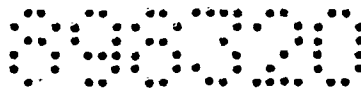
On voit que l'on peut aussi réaliser des sachets, par exemple, sans soudures thermiques.

La manchette allongée de la FIG. 5, peut être réalisée par une pliure longitudinale qui, ramenée dans le centre intérieur de la manchette avant la pliure 25, maintiendra parfaitement la forme de la manchette, et les bords 29-30 peuvent être simplement rabattus vers l'intérieur, entre les parois du sachet double ainsi formé, maintenant donc fermés les deux bouts de la manchette.

Une autre pliure, ou des points de colle, ou des agrafes maintiendront les bords verticaux 26 sur au moins une petite partie 32 pour former l'entrée du fourreau dans lequel le bout de la cuillère pourra venir se coincer.

On pourra aussi réaliser un étranglement de l'entrée du fourreau pour que la largeur de l'entrée s'adapte à la largeur du bout de la cuillère, par exemple, par des soudures étroites ou fragmentées 32, FIG. 3, assez légères, pouvant se rompre par la poussée de la cuillère elle-même.

Lorsque la partie la plus large de la cuillère aura passé l'étranglement en faisant sauter les parties soudées correspondantes, le sachet se maintiendra plus étroitement.



REVENDEICATIONS

I - Sachets pour thés, infusions, etc..., réalisés par des surfaces de matière perméable pliées et/ou soudées pour emprisonner l'ingrédient à infuser, caractérisé en ce que des moyens sont prévus sur le sachet pour que celui-ci puisse se fixer de façon momentanée sur le bout d'une cuillère courante afin d'être solidaire de celle-ci le temps requis par l'utilisateur.

2 - Suivant la revendication I, caractérisé en ce que les moyens prévus pour que le sachet puisse s'agripper sur le bout d'une cuillère soient réalisés par le sachet replié sur lui-même afin de former un fourreau, par pliage ou soudure d'au moins une partie des bords verticaux.

3 - Suivant la revendication I, caractérisé en ce qu'on ajoute une paroi au sachet, fixée de façon permanente à celui-ci sur au moins une partie des bords verticaux afin de former un fourreau dans lequel le bout de la cuillère peut venir momentanément épouser sa forme.

4 - Suivant la revendication I, caractérisé en ce que les moyens prévus pour que le sachet puisse s'agripper momentanément à une cuillère courante, soient réalisés par un sachet formé par deux surfaces juxtaposées de matière perméable soudées sur les bords verticaux et le bord supérieur et que les prolongements inférieurs des deux surfaces soient repliés sur eux-mêmes pour clore le fond du sachet et présenter ainsi une troisième surface, soudée sur au moins une partie des bords verticaux et former donc un fourreau dont l'entrée se trouvera à proximité du bord supérieur du sachet.

5 - Suivant la revendication I, caractérisé en ce qu'une manchette en matière en matière souple, dont la section est plus petite que la section d'un sachet afin que placée autour de celui-ci, une cuillère puisse être introduite entre les parois et maintenir le sachet par serrage.

6 - Sachet réalisé sous forme de manchette

09330

plate en matière perméable pouvant contenir un ingrédient à infuser, repliée sur elle-même, collée ou soudée sur au moins une partie des bords verticaux.

7 - Sachet réalisé par deux surfaces de matière perméable soudées sur le pourtour pour emprisonner un ingrédient à infuser, et muni d'une troisième surface soudée ou collée sur au moins une partie des bords verticaux et du bord inférieur.

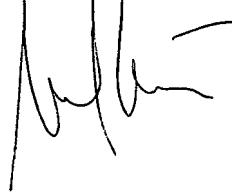
8 - Suivant les revendications I-7, caractérisé en ce que les bords supérieurs des deux parois du tunnel ou fourreau dans lesquels le bout de la cuillère peut être introduit soient légèrement décalés dans la longueur de l'un par rapport à l'autre.

9 - Suivant les revendications I-7, caractérisé en ce que les deux parois du tunnel ou fourreau dans lesquels la cuillère peut être introduite, ne sont pas soudées l'une à l'autre sur la partie extrême supérieure afin que l'une ou les deux parois puissent être légèrement écartées pour former guide.

IO - Suivant les revendications I-9, caractérisé en ce que l'entrée du fourreau ou gaine s'adapte à la largeur du bout de la cuillère employée.

II - Suivant la revendication IO, caractérisé en ce que l'étranglement de l'entrée du fourreau soit réalisé par des soudures semi-permanentes pouvant se rompre aisément par le passage du bout de la cuillère.

ATOLL S.A.
Le 28 Novembre 1983.



000000

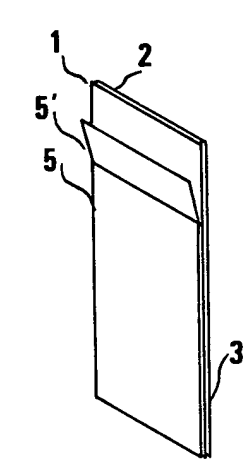


FIG. 1

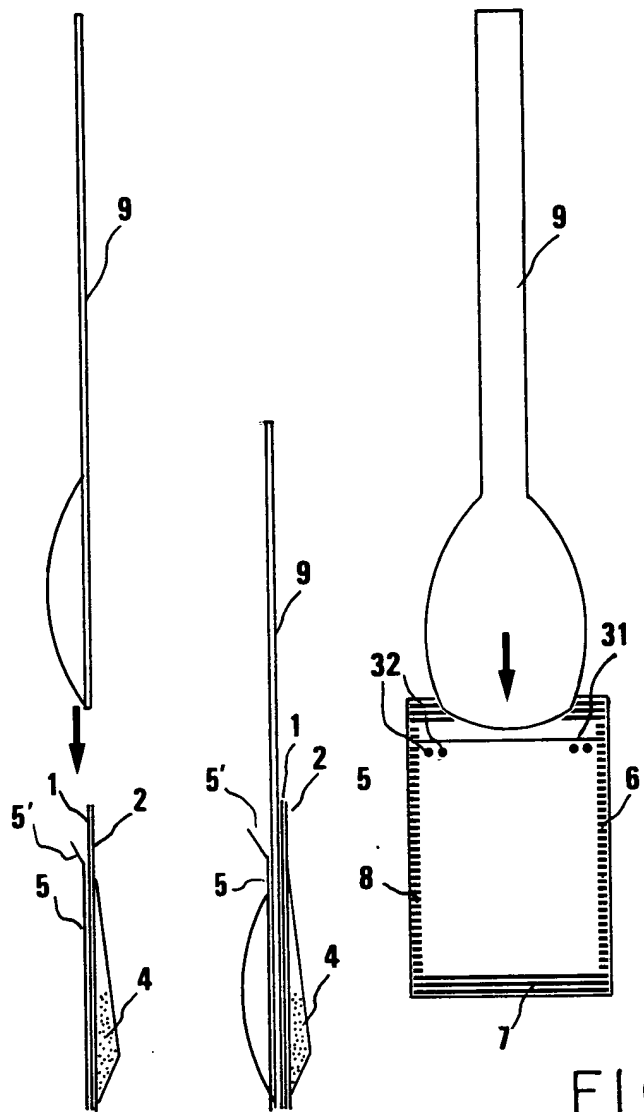


FIG. 3

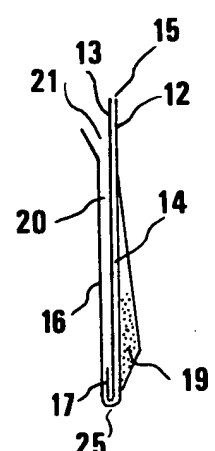


FIG. 4

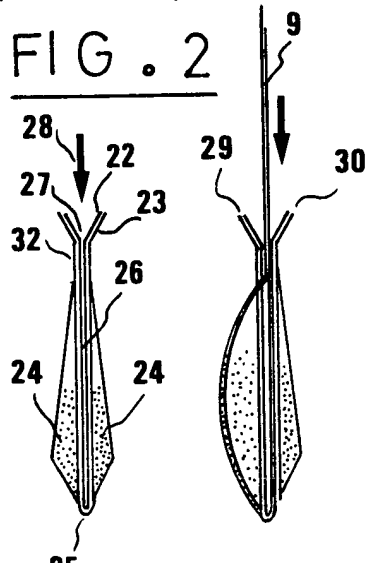


FIG. 5